

**COMMUNE DE POISSON**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 AVRIL 2015 à 20 h 00**

**Présents** : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, PLURIEL Dominique, BERNARD Didier, MELINE Nicole, SOLEYMIEUX Aimé, DESCHARMES Frédéric, AUDUC Jean-Marc, LORTON Corinne, AUGAGNEUR Jean-Paul.

**Excusé(s)** : Isabelle BRIVET et Mathilde AUPECLE qui donne pouvoir à Joël GUYOT de CAILA

**Absent(s)** : Néant

**Secrétaire de séance** : SOLEYMIEUX Aimé

---

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 26/02//2015.

**VOTE DES BUDGETS COMMUNAUX**

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

Ce budget s'équilibre en section exploitation à 42.718 € et en section d'investissement à 6.937 €.

**BUDGET COMMUNAL 2015**

Ce budget communal s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 463.067 € et en investissement à 178.287 €.

**Le CM vote les subventions 2015 et inscrit les investissements suivants :**

- acquisition d'un véhicule pour la commune en raison de la vétusté de celui actuellement en fonction,
- remplacement du poste informatique de la bibliothèque pour la gestion des livres en relation avec la Bibliothèque de Prêt de MACON (subvention du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires culturelles)
- extension d'un bâtiment communal pour le stockage de matériel (subvention de l'Etat et du Conseil Départemental)
- frais d'étude pour la faisabilité du projet d'installation d'une chaufferie à bois granulés (subvention de l'ADEME)
- création et busage de fossé pour l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales au carrefour des Loges et de la D 34

**Le CM vote à l'unanimité des membres présents et représentés les budgets ci-dessus, le taux des 4 taxes restant identique à celui de 2014.** (Taxe habitation 11,31 % - Taxe foncière bâtie 6,82 % - Taxe foncière non bâtie 16,64 % et Cotisation Foncière des Entreprises 13,51 %).

**DELIBERATIONS**

- **Le CM délibère favorablement pour :**

- \* verser l'indemnité comptable revenant à Mme Isabelle DARD, Receveur Municipal, en remplacement de M. BOURDON
- \* fixer le montant des RODP 2015 (redevance d'occupation du domaine public) versées à la commune par les services GRT GAZ (146 €) TELECOMMUNICATIONS (1142 €) ERDF (197 €)
- \* autoriser le Maire à signer une convention avec M. et Mme DEGUEURCE Gérard, domiciliés à NOCHIZE, pour permettre le passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur le terrain dont ils sont propriétaires aux Châteaux
- \* donner un avis favorable à la construction d'une résidence principale au lieu-dit l'Etang afin de permettre l'installation d'un jeune agriculteur
- \* autoriser le Maire à facturer la somme de 43,29 € auprès d'un ancien administré en raison d'un emprunt de livres de bibliothèque non rendus.

**ECOLE**

Dominique PLURIEL donne un compte rendu du Conseil d'Ecole du 12 mars 2015 reprenant les activités réalisées, en cours et en projet. L'équipe enseignante fait part de sa crainte face à une éventuelle fermeture de classe. M. le Maire informe le CM de la lettre de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 30 mars 2015, annonçant effectivement la fermeture d'une classe à la rentrée 2015. L'effectif de la prochaine rentrée serait de 39 enfants répartis en deux classes. M. le délégué départemental de l'Education Nationale a visité l'école le 10/03/2015.

**PROJET CHAROLAIS BIOGAZ**

Le CM est informé de l'enquête publique qui aura lieu du 20/04 au 18/05/2015 concernant le projet de création d'une unité de méthanisation sur l'ancien site d'ETERNIT à VITRY EN CHAROLAIS. La commune est concernée au titre du plan d'épandage des digestats et devra formuler son avis lors de la prochaine réunion. Le dossier est consultable en mairie de VITRY en CHAROLAIS pendant la période de l'enquête publique.

**COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS**

**Commission des travaux bâtiments** : Les travaux de réfection des murs par l'entreprise GUERZEDER (monument et parking mairie) est prévu très prochainement. Un suivi du toit de la boulangerie (côté Nord) s'avère nécessaire en raison de glissements de tuiles provoquant une fuite à l'intérieur d'un appartement. Il est envisagé de procéder à la réfection de l'entrée intérieure de la salle communale, de la peinture de la cuisine et de supprimer les portes du SAS qui sont souvent cause de sinistres auprès des assurances. D'autres travaux sont également prévus et seront réalisés par les employés communaux (peinture des WC publics, de la grille du monument aux morts, de la pompe située devant la salle communale et nettoyage des murs du parking de part et d'autre de la mairie).

**Commission environnement** : Le CM accepte l'aménagement d'un massif sur le côté nord du mur du monument aux morts (arbustes et plantes à massifs). Le Maire remercie toutes les personnes qui donnent de leur temps pour aider à l'aménagement de nouveaux massifs. Prochaine commission le 14/04/2015 à 20 h en mairie.

**Commission information** : Le site WEB pourrait ouvrir au 1<sup>er</sup> mai...

**Commission voirie :**

- réalisation d'une canalisation et un busage d'environ 50 m sur le terrain de M. et Mme DEGUEURCE, au lieu-dit "Les Châteaux" afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales venant de "La Babeline" en direction des Loges.
  - création de 70 m de fossés à Sermaize pour canaliser l'eau jusqu'au pont (devis pour globalité de ces travaux : 2.500 €).
  - envoi d'un courrier à un riverain du chemin des Loges pour lui demander de procéder à l'élagage de ses haies au niveau de deux virages.
  - la présence de castors au Pont de Sermaize provoque d'importants dégâts auxquels la commission doit faire face en procédant à l'évacuation des peupliers ayant fait le régal de cette population.
  - enfin, il sera procédé à l'arrachage des thuyas du terrain de foot, devenus envahissants, afin de permettre le déroulement de l'inter-villages qui aura lieu au mois de juin. Le CM et le Président du Comité des Fêtes sont sollicités pour participer activement à cette journée de travail dont la date sera fixée prochainement
- La commune assure l'entretien du terrain de foot alors que plus aucune équipe ne joue sur cette structure. Jean-Paul BRIVET pose la question du devenir de ce terrain. Le CM est invité à y réfléchir.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 28/05/2015 à 20 h 30.**

Le Maire lève la séance à 23 h 00  
Fait à Poisson, le 02/04//2015

Le Maire,  
J. GUYOT de CAILA

